



DEMANDE POUR LA SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS

UTILISATION OFFICIELLE

TOUS LES CHAMPS AVEC UN ASTÉRISQUE (*) DOIVENT ÊTRE REMPLIS

<input type="checkbox"/> Je suis inscrit en/au : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Saskatchewan, ou Yukon.	<input type="checkbox"/> Je suis inscrit en/au/à : Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard ou Québec.
<input type="checkbox"/> J'enverrai mes documents justificatifs au : Centre de traitement des subventions aux apprentis pour l'Ouest du Canada Centre Service Canada Édifice Harry Hays 220 - 4e Avenue SE, bureau 270 Calgary (Alberta) T2G 4X3	<input type="checkbox"/> J'enverrai mes documents justificatifs au : Centre de traitement des subventions aux apprentis pour l'Est du Canada Centre Service Canada 139, boulevard Douglastown Miramichi (Nouveau-Brunswick) E1V 0A4

OU

Je vais soumettre mes documents justificatifs en personne à un Centre Service Canada.

*PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

*1. Nom de famille		*2. Prénom	
*3. Date de naissance (AAAA-MM-JJ)		*4. Numéro d'assurance sociale	
*5. Adresse postale (indiquez votre adresse municipale, ville/municipalité et province/territoire)			*Code postal
*6. Numéro de téléphone	*7. Autre numéro de téléphone	*8. Province/territoire d'inscription	*9. Numéro d'identification de l'apprenti
*10. Nom de votre métier désigné Sceau rouge		*11. Pour quel niveau de subvention présentez-vous une demande? (cochez une case seulement) <input type="radio"/> Première année/niveau/bloc <input type="radio"/> Deuxième année/niveau/bloc	
*12. Étiez-vous un apprenti inscrit au moment où vous avez terminé le niveau du programme d'apprentissage? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		*13. Étiez-vous un étudiant au secondaire au moment où vous avez terminé le niveau du programme d'apprentissage? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
*14. Au moment de vous inscrire comme apprenti, avez-vous été exempté d'un ou plusieurs niveaux complets en raison de votre expérience de travail passé et des cours déjà suivis en classe? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Les apprentis du Québec et de l'Ontario devraient répondre « Non » à cette question) Si « Oui », à quel niveau, année ou bloc avez-vous reçu une exemption? <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2			
*15. Dans quelle langue officielle désirez-vous qu'on communique avec vous? <input type="radio"/> Française <input type="radio"/> Anglaise		*16. Quel est votre statut au Canada? <input type="radio"/> Citoyen <input type="radio"/> Résident permanent <input type="radio"/> Personne protégée	

Remarque : Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les exigences pour les documents justificatifs pour démontrer la progression et statut au Canada, veuillez consulter les pages 4 et 5 de ce document, composer le numéro sans frais applicable au programme des subventions aux apprentis : 1-866-742-3644 (ATS : 1 866 909 9757 ou visiter votre Centre Service Canada local.

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉPÔT DIRECT

*Voulez-vous que votre paiement de la Subvention incitative aux apprentis (SIA) soit déposé dans votre compte, à votre institution financière?
 Oui (complétez cette section) Non (passez à la Partie 3)

Je vais joindre un chèque personnalisé non signée et inscrire le mot « ANNULÉ » sur le devant du chèque, ou
 Je vais remplir les cases ci-dessous :

Numéro de l'établissement (3 chiffres)	Numéro de la succursale (5 chiffres)	Numéro de compte (7-12 chiffres)
Nom(s) sur le compte		Numéro de téléphone de votre établissement financier

Remarque : Si vous choisissez la méthode de paiement par dépôt direct et que les renseignements relatifs à votre compte bancaire changent ou que vous déménagez, veuillez nous en aviser dès que possible. Veuillez composer le numéro sans frais applicable au programme des subventions aux apprentis : 1-866-742-3644 (ATS : 1-866-909-9757) ou visiter votre Centre Service Canada local.

PARTIE 3 - ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (FACULTATIF)

Êtes-vous? <input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Autre genre	Êtes-vous une personne autochtone du Canada? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Êtes-vous une personne handicapée? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Est-ce que vous vous considérez un membre d'une minorité visible? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Énoncé de confidentialité

Vos droits :

- Vous avez droit à la protection de, l'accès à, et à la correction de vos renseignements personnels;
- Vous avez droit de porter plainte auprès du bureau du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, en ce qui concerne le traitement de vos renseignements personnels par le Ministère, à l'adresse suivante : <https://www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/>.

Où trouver vos informations personnelles :

- Vos renseignements personnels pour cette subvention sont décrits dans le fichier de renseignements personnels (FRP) **EDSC PPU 297 Subvention incitative aux apprentis**;
- Le FRP répertorie les informations personnelles collectées, le but de la collecte et de l'utilisation, les personnes avec lesquelles elles peuvent être partagées et pourquoi;
- Suivez les instructions dans la publication gouvernementale intitulée *Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements*;
- Cette publication est disponible à l'adresse suivante : www.canada.ca/infosource-ESDC.

Nous pourrions transmettre les renseignements suivants

Type de renseignements	À qui	Pourquoi
Renseignements personnels	À l'autorité provinciale ou territoriale avec qui vous êtes inscrits	Confirmer votre participation au programme d'apprentissage
	L' Agence du revenu du Canada	Aux fins de l'impôt sur le revenu
	Ministère de la Justice	Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
	EDSC	À des fins d'analyse stratégique, de recherche ou d'évaluation
	Statistique Canada	À des fins statistiques et de recherche
Renseignement sur le dépôt direct	SIA, SIA-F, SAFA	Aux fins du versement de votre subvention
	Service publics et Approvisionnement Canada	Aux fins de l'émission de votre paiement

Pourquoi nous sommes en mesure de collecter vos informations personnelles :

- Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'article 7 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*;
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la partie 3 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* et conformément à la *Directive sur le numéro d'assurance sociale* du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui nomme les Subventions incitatives aux apprentis en tant qu'utilisateur autorisé du NAS;
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli aux fins de l'évaluation de votre admissibilité à la Subvention incitative aux apprentis (SIA). EDSC ne sera pas en mesure de déterminer votre admissibilité et de déboursier les fonds de la subvention si les renseignements personnels ne sont pas fournis.

***PARTIE 4 - ACCRÉDITATION ET ENTENTE**

UTILISATION DES DOCUMENTS QUE VOUS AVEZ DÉJÀ ENVOYÉS :

- Si vous avez soumis des documents pour une autre Subvention aux apprentis (SA), vous demandez à EDSC d'utiliser ces documents pour évaluer toute autre demande de SA que vous soumettez qui utilise les mêmes documents à l'appui.

J'ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE :

- J'ai lu les modalités de la présente demande, son usage et les conditions de divulgation, et je comprends qu'en faisant une demande pour recevoir la SIA, j'autorise EDSC à communiquer des renseignements, y compris mes renseignements personnels, à mon autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage aux fins d'administration et d'exécution de la SIA, y compris afin de valider ma demande.
- Tous les renseignements soumis en relation à ma demande, y compris tous les documents à l'appui, sont véridiques, complets et exacts.

PAR LA PRÉSENTE, JE RECONNAIS CE QUI SUIT :

- Dans le cas où les renseignements fournis dans ma demande, y compris dans les documents à l'appui, est, que je le sache ou non au moment où j'ai présenté ma demande :
 - fausse ou trompeuse
 - incomplète ou inexacte
- Je suis tenu de rembourser la totalité du montant de toutes les subventions reçues en vertu de la SIA, et ce montant est une dette due à Sa Majesté et recouvrable en tant que telle

Signature du demandeur

Date (YYYY-MM-DD)

Service Canada assure la prestation des programmes et des services de l'Emploi et du Développement social Canada pour le gouvernement du Canada

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS

MODALITÉS ET CALENDRIER DE VERSEMENT

Les apprentis et apprenties admissibles recevront, par chèque ou versement automatique, un montant forfaitaire dès qu'on aura approuvé leur demande et vérifié qu'ils ont bien réussi la première année (niveau/bloc) ou la deuxième année (niveau/bloc) de leur formation d'apprenti(e), comme convenu par l'autorité en matière d'apprentissage de la province ou du territoire où l'apprenti(e) est inscrit(e). L'admissibilité des apprentis et apprenties dépend aussi de l'appariement des données d'identification, de la vérification de l'inscription de l'apprenti(e), du fait qu'il a reçu ou non les versements maximaux en vertu de la SIA et de la réception du ou des documents justificatifs nécessaires par le Centre Service Canda concerné.

Les bénéficiaires de la SIA-F ne sont pas admissibles à la SIA pour le même métier ni pour la même année ou le même niveau ou bloc.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun député de la Chambre des communes ne peut participer à la présente entente ni bénéficier d'avantage pouvant en découler.

MONTANT DE LA SUBVENTION

La somme maximale payable à un bénéficiaire admissible est de 1000 \$. Il y a un maximum à vie de 2000 \$ par personne après avoir réussi leur première et deuxième année (niveau/bloc).

PAIEMENT ASSUJETTI À L'AFFECTATION DE FONDS PAR LE PARLEMENT

Toute somme payable découlant de la présente demande de subvention est assujettie à l'affectation de fonds par le Parlement pour l'exercice financier au cours duquel le paiement doit être fait et au maintien des niveaux de financement actuels et prévus relativement aux programmes de la Subvention incitative aux apprentis. Si le gouvernement du Canada en venait à annuler ce programme ou à réduire son niveau de financement, Emploi et Développement social Canada (EDSC) pourrait annuler l'entente en vertu de laquelle il doit verser la subvention ou réduire le montant de l'aide financière payable aux termes de cette entente.

REVENU IMPOSABLE

En vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, la subvention fait partie des revenus imposables.

DÉFINITIONS

AUTORITÉ EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Pour chaque province et territoire, il y a un organisme administratif responsable de la formation d'apprenti(e). Cet organisme est habituellement une direction générale liée au ministère de l'Éducation et de la Formation de la province ou du territoire. Il est responsable de la formation, de la réglementation, et de la reconnaissance qui concernent le programme d'apprentissage de la province ou du territoire. Les apprenti(e)s (conventions de formation) peuvent être inscrit(e)s auprès d'autres organismes, comme un employeur, un fonds de fiducie pour la formation, un centre syndical de formation ou un comité mixte de formation par l'apprentissage, tel que déterminé par l'autorité en matière d'apprentissage.

EQUIVALENCE

Un(e) apprenti(e), d'après une évaluation de l'autorité en matière d'apprentissage de sa province ou de son territoire, qui possède un apprentissage antérieur considérable et de l'expérience, peut être inscrit(e) à un programme d'apprentissage de niveau supérieur. Un(e) apprenti(e) qui obtient une équivalence totale (formation technique et expérience de travail) pour un niveau d'apprentissage terminé autrement que dans le cadre d'un programme d'apprentissage n'est pas admissible à une subvention incitative aux apprentis.

ÉTUDIANT DU SECONDAIRE

Les apprenti(e)s inscrit(e)s à un programme de formation pour adultes ou de recyclage professionnel et les apprentis du Québec en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles (DEP) ne sont pas considérés comme des étudiant(e)s de niveau secondaire.

EXEMPTION

Le processus grâce auquel un(e) apprenti(e), s'il possède un apprentissage antérieur considérable et de l'expérience, peut être inscrit(e) à un programme d'apprentissage de niveau supérieur.

MÉTIER SCEAU ROUGE

Il s'agit d'un métier qui a été sélectionné par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage pour être inclus dans le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge. La formation et l'accréditation se fondent sur des normes professionnelles nationales, et les provinces et territoires qui participent au Programme pour le métier concerné ou la profession concernée ont le droit d'apposer le Sceau rouge sur les certificats des candidat(e)s satisfaisant aux critères de compétence. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse suivante : www.sceau-rouge.ca.

PERSONNE PROTÉGÉE

Une personne protégée est un résident temporaire protégé à qui un numéro d'assurance sociale 900 est attribué et craint avec raison d'être persécutée dans son pays d'origine du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe social.

PROGRÈS

Vous devez démontrer des progrès au sein de votre programme d'apprentissage, tant pour la formation en classe qu'en milieu de travail. On déterminera si vous avez terminé avec succès la première ou la deuxième année (niveau/bloc) d'un programme d'apprentissage en fonction des exigences de votre programme d'apprentissage. La preuve de progrès sera évaluée selon les documents justificatifs qui accompagneront votre demande.

RÉSIDENT PERMANENT

Un résident permanent est une personne qui est accordé le statut de résident permanent par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et qui est admissible à habiter, travailler ou étudier au Canada.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS POUR LA SUBVENTION INCITATIVE AUX APPRENTIS

Le présent guide comprend les formulaires que vous devez remplir pour faire une demande de Subvention incitative aux apprentis (SIA), ainsi que d'autres renseignements pertinents. Veuillez lire attentivement tous les renseignements avant de remplir le formulaire. Vous devez remplir le formulaire, le signer au stylo et nous le soumettre avec tous les documents justificatifs requis avant que nous puissions traiter votre demande.

Admissibilité :

Pour être admissible au programme SIA, vous devez :

- être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne protégée aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés,
- ne pas être un élève du secondaire,
- être un apprenti inscrit auprès d'une autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage d'un métier du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge qui est désigné en tant que tel dans votre région ou territoire, et
- être en mesure de démontrer votre progression au sein du programme d'apprentissage admissible en prouvant que vous en avez réussi la première ou deuxième année (niveau/bloc) (veuillez consulter le tableau Documents justificatifs à la page suivante).

Résident permanent :

Un résident permanent avec un numéro d'assurance social de la série 900 doit fournir une copie de la lettre de Confirmation de résidence permanente (IMM 5292, ou IMM 5688, ou IMM 5509) qui est toujours valide, ou le document de Vérification de statut (IMM 5617), ou le document Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000), ou le document de Vérification de Statut (IMM 5716) émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ou un Avis de décision émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada comme preuve de statut.

Personne protégée :

Une personne protégée doit fournir une copie de la lettre de Confirmation de résidence permanente (IMM 5292, ou IMM 5688, ou IMM 5509) qui est toujours valide, ou le document de Vérification de statut (IMM 5716) émise par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ou un Avis de décision émis par la Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada comme preuve de statut.

Date limite :

Il y a une date limite pour présenter une demande de subventions. Veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Si vous avez progressé entre le 1er janvier, 2021 ou après, votre date limite est :
12 mois à compter de la date de progression

Si vous n'avez pas le ou les documents justificatifs requis, vous devez quand même présenter votre demande avant la date limite. Une fois que vous avez reçu votre document ou vos documents justificatifs, vous devez le poster ou les poster à Service Canada à l'adresse indiquée sur la demande, ou les déposer en personne dans un Centre Service Canada. Service Canada acceptera la date du cachet de la poste comme date à laquelle votre demande postée est réputée avoir été soumise.

Si votre demande est incomplète (renseignements obligatoires manquants, document ou documents justificatifs manquants), vous aurez un an à compter de la date limite pour présenter une demande dûment remplie ou le ou les documents justificatifs, selon le cas. Si vous ne fournissez pas les renseignements manquants avant la fin de la période supplémentaire d'un an, vous ne serez plus considérée comme admissible et aucune autre demande ne sera acceptée.

Documents justificatifs selon la province ou territoire d'inscription

Veillez joindre une copie de ou des documents requis pour la province ou le territoire où vous êtes inscrit comme apprenti dans un métier désigné Sceau rouge. Certains métiers peuvent exiger différentes pièces justificatives. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site web de Service Canada à : www.canada.ca/subventions-aux-apprentis. Si vous avez besoin d'un accès à Internet, vous pouvez toujours accéder à l'information dans un Centre Service Canada.

ALBERTA	NUNAVUT
<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre Apprenticeship Period Completion (la lettre Period Technical Training n'est pas acceptable). <p>Note : Les coiffeurs/coiffeuses de deuxième année qui ont terminé le programme avant le 20 juillet 2022 doivent soumettre une copie de soit la lettre Apprenticeship Period Completion ou une copie du Journeyman Certificate.</p> <p>Les coiffeurs/coiffeuses de deuxième année qui ont terminé le programme le 20 juillet 2022 ou après doivent soumettre une copie de soit la lettre Apprenticeship Period Completion ou une copie du Journeyman Certificate.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la subvention de 1^{er} niveau, une copie du Certificate of Status for Second Period Level. - Pour la subvention de 2^e niveau, une copie du Certificate of Status for the Third Period Level. <p>Note : Pour démontrer la progression pour la SIA de niveau 2, les coiffeurs et coiffeuses de deuxième année doivent fournir une copie du Certificate of Qualification.</p>
COLOMBIE-BRITANIQUE	ONTARIO
<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre Confirmation of Progression. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre Confirmation of Progress for the Apprenticeship Incentive Grant and the Apprenticeship Incentive Grant for Women Letter. <p>Note : Pour être admissible à la subvention de niveau 1, vous devez être inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) depuis au moins 12 mois, et depuis au moins 24 mois pour celle de niveau 2.</p>
MANITOBA	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la lettre Apprentice Level Completion. <p>Note : Pour démontrer la progression pour la SIA niveau 2, les coiffeurs, cuisiniers, peintres d'automobiles, finisseuses de béton, monteur/monteuse d'installations au gaz (classe B) et manoeuvres en construction de deuxième année doivent fournir une copie du Certificate of Qualification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la lettre Confirmation of Progress for the Apprenticeship Incentive Grant and the Apprenticeship Incentive Grant for Women Letter.
NOUVEAU-BRUNSWICK	QUÉBEC - Commission de la construction du Québec (CCQ)
<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la Lettre officielle du niveau atteint. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre Attestation de réussite de premier ou deuxième niveau.
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	QUÉBEC – Emploi-Québec (E-Q)
<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la lettre Confirmation of Block/Level Completed. 	<p>Métiers à qualification obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie de la lettre Attestation de participation (lettre officielle confirmant la progression). <p>Métiers à qualification volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie de la Démarche de qualification professionnelle (avis 1002), et - Copie de la lettre Attestation de participation (lettre officielle confirmant la progression).
TERRITOIRE DU NORD-OUEST	SASKATCHEWAN
<ul style="list-style-type: none"> - Pour la subvention de 1^{er} niveau, une copie du Certificate of Status for the Second Level. - Pour la subvention de 2^e niveau, une copie du Certificate of Status for the Third Level. <p>Note : Pour démontrer la progression pour la SIA de niveau 2, les coiffeurs et coiffeuses de deuxième année doivent fournir une copie du Certificate of Qualification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la subvention de 1^{er} niveau, une copie de la Y2 Card. - Pour la subvention de 2^e niveau, une copie de la Y3 Card. <p>Note : À titre de preuve d'inscription et de progression pour la SIA de niveau 2, les coiffeurs et coiffeuses et manoeuvres spécialisé(e) en construction de deuxième année doivent fournir une copie du Certificate of Completion of Apprenticeship.</p>
NOUVELLE-ÉCOSSE	YUKON
<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la lettre Record of Progress. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie signée de la lettre Level Completion Confirmation. <p>Note : Pour démontrer la progression pour la SIA de niveau 2, les coiffeurs et coiffeuses de deuxième année doivent fournir une copie de la lettre Confirmation of Apprenticeship Completion.</p>